



INFO Cultures

Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

N° 26 – 18 octobre 2018

Au sommaire

- Semis de céréales en montagne..... 1
- Céréales en plaine 2
- Désherbage des céréales..... 2
- 4

➤ Semis de céréales en montagne

Les semis ont démarré dans le sec sur la plupart des secteurs, certaines parcelles sont en cours de levée. Les conditions de l'année sont très défavorables suite à la sécheresse persistante. Aucune pluie significative n'est annoncée d'ici 10 jours. Dans ces conditions, les levées vont intervenir tardivement, exposant les cultures au gel hivernal dans les situations d'altitude. Pour prévenir ce risque, il est souhaitable d'augmenter la dose de semis, voir tableau ci-dessous.



Les semis pour les parcelles au-dessus de 900 m d'altitude sont à réaliser rapidement.

Pour assurer une levée rapide de vos céréales dès le retour des pluies, semer à 2-3 cm de profondeur.

Densité de semis à pratiquer à partir du 20 octobre :

Espèce	Altitude	Densité de semis en Grains/m ²	Quantité de semences /ha
Blé tendre	inf à 900 m	400	180 kg/ha (PMG 45)
	900 m et +	440	200 kg/ha (PMG 45)
Triticale	Inf à 900 m	370	166 kg/ha (PMG 45)

	900 m et +	420	190 kg /ha (PMG 45)
Orge 2 rangs	Inf à 900 m	380	152 kg/ha (PMG 40)
	900 m et +	Semis déconseillé car risques climatiques trop importants.	
Orge 6 rangs	Inf à 900 m	330	132 kg/ha (PMG 40)
	900 m et +	Semis déconseillé car risques climatiques trop importants.	

▲ Céréales en plaine

Sècheresse persistante

La date optimale de semis en Limagne approche (25 octobre-10 novembre) les conditions restent exceptionnellement sèches. Le lit de semences ne pourra pas être réalisé correctement dans bon nombre de parcelles, sans pluie significative les mottes sont impossibles à réduire.

Dans les autres situations, les semis vont commencer, mais attention à trois choses :

- Les levées seront très hétérogènes à impossible temps qu'une pluie significative ne sera pas intervenue.
- Le désherbage est déconseillé dans les conditions actuelles, le risque d'inefficacité est trop important en raison des sols sec.
- Les traitements de semences ne protègent plus contre les pucerons et cicadelles.

Tableau des densités de semis recommandées du 20/10 au 30/10

Espèce	Densité de semis en bonnes conditions	Quantité de semences /ha
Blé en sols sableux ou alluvions	360 grains /m ²	170 kg/ha (PMG 45)
Blé en sols argilo-calcaire ou terre noire	250 grains/m ²	120 kg/ha (PMG 45)
Sémavator sur maïs en sol argileux	320 grains/m ²	144 kg/ha (PMG 45)
Sémavator sur maïs en sol sableux ou alluvions	420 grains/m ²	190 kg/ha (PMG 45)
Blé en sols de vareennes hydromorphe	400 grains/m ²	180 kg/ha (PMG 45)
Blé en sols très caillouteux	370 grains/m ²	166 kg/ha (PMG 45)
Orge 2 rangs	300 grains/m ²	120 kg/ha (PMG 40)
Escourgeon	250 grains /m ²	100 kg/ha (PMG 40)
Triticale	300 grains/m ²	120 kg/ha (PMG 40)










▲ Désherbage des céréales








Une fois les mesures agronomiques de bases mises en œuvre pour limiter le développement des adventices, à savoir : allongement de la rotation avec alternance des cultures, faux semis, alternance labour-non labour, le désherbage d'automne doit être envisagé dans les situations où la gestion des adventices est problématique, surtout pour les graminées.

Le désherbage d'automne est à réaliser au semis ou entre 1 et 2 feuilles, pour une meilleure efficacité ; il lève très tôt la concurrence des adventices sur la culture et permet d'alterner les modes d'actions des herbicides pour un désherbage plus durable. Le gain de rendement pour une céréale propre dès l'automne est net : nous l'avons estimé au minimum entre 5 et 10% dans nos essais.

Recommandations pour les désherbages d'automne sur blé, orge ou triticale :

Les solutions proposées sont efficaces contre Ray-grass, autres graminées et une partie des dicots. Attention en conditions sèches au moment de l'application l'efficacité peut être décevante. Dans ce cas des solutions dès 1-2 feuilles du blé et des adventices sont souvent plus performantes.

Produit	Matières actives	Dose /ha	Mention de danger	ZNT
AUBAINE (1) 	Chlortoluron 500 g/l + Isoxaben 18,5 g/l	3,6	H 351, H361d, H410	5 m
Défi  + Hauban 	Prosulfocarbe 800 g/l et isoxaben 610 g/l + florasulame 40 g/l	3 l + 0,09 kg	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	5 m
CARMINA MAX (1) 	Chlortoluron 600 g/l + diflufénicanil 40 g/l	2,5	H317, H351, H361d, H410	20 m
TROOPER 	Pendiméthaline 300 g/l + flufénacet 60 g/l	2,5	H302-H304- H315-H400- H410	20 m
DEFI (3)  + TOISEAU 	Prosulfocarbe 800 g/l et Diflufénicanil 500 g/l	3 l + 0,24 l	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	5 m et 20 m
DEFI (3)  + FLIGHT 	Prosulfocarbe 800 g/l et Pendiméthaline 330 g/l + picolinafen 7,5 g/l	3 l +2 l	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	5 m et 20 m

DEFI (3)      + CARAT(2)   SGH09	Prosulfocarbe 800 g/l Et flurtamone 250 g/l + Diflufénicanil 100 g/l	3 + 0,6	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	5 m
---	---	---------	--	-----

(1) Choisir des variétés de blé tolérantes au chlortoluron

(2) Non autorisé sur triticale

Il existe de multiples solutions en désherbage d'automne, vous trouverez l'ensemble des préconisations d'Arvalis Institut du végétal sur le site Arvalis-info.fr à la rubrique :

[Résultats d'essais et préconisations ARVALIS. Cliquer ICI.](#)

(3) À compter du 4 octobre 2018, de nouvelles conditions d'emploi réglementaires du

prosulfocarbe sont à respecter, buses antidérive obligatoire et distance avec cultures non ciblées : [cliquer ici pour les consulter.](#)

UN CONSEIL
 PHYTOPHARMACEUTIQUE
 NEUTRE ET OBJECTIF !
 AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
 EN CHARGE DE
 L'AGRICULTURE,
 SOUS LE NUMÉRO
 IF01762

Bulletin rédigé par

Ginestière Y. – Lère F. – Masson M. - Mialon A. – Moigny F.

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Pôle productions

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007 - 63171 Aubière

Tél. : 04 73 44 45 95 - Fax : 04 73 44 45 50



Avec la contribution financière
 du compte d'affectation spéciale
 «développement agricole et rural»